

Charte FAMDT

Recueillir, sauvegarder, transmettre le patrimoine oral, élément du patrimoine culturel immatériel

Considérant :

- que le patrimoine oral (chant, musique, danse, conte, parole, geste...) constitue une immense richesse culturelle, linguistique et artistique. Il est fondamental et, à ce titre, est un bien commun de l'humanité,
- que celui-ci contribue au développement d'un sentiment d'identité, indispensable à la construction culturelle et sociale des individus et des groupes
- que cette richesse est par nature principalement immatérielle et réside dans la mémoire de milliers d'individus,
- que la transmission de ce patrimoine, par tradition orale, est fragile.

Nous affirmons :

- que ces cultures issues de l'oralité, même si elles sont recueillies auprès d'individus, sont représentatives de la diversité de groupes qui reconnaissent en elles un patrimoine commun,
- que cette immense richesse doit être recueillie, sauvegardée et transmise aux générations futures,
- que ce travail de recueil, de sauvegarde et de transmission a une importance capitale :
 - o d'un point de vue patrimonial, linguistique, artistique et scientifique,
 - o au regard du lien social,
 - o pour la construction de l'identité culturelle des générations à venir,
- que, plus que les objets de collecte en soi, sont essentielles les relations de transmission de génération à génération ou de personne à personne,
- que ce patrimoine immatériel implique les mêmes égards et les mêmes efforts que le patrimoine matériel, mais selon des modalités qui lui sont spécifiques,
- que ce patrimoine oral doit non seulement être transmis, mais qu'il peut être interprété et enrichi dans les pratiques culturelles contemporaines,
- que la structuration en réseau, encore plus qu'un moyen d'action, constitue pour nous un principe essentiel garant de la légitimité et de la réussite du projet.

En conséquence, en conformité avec nos statuts et en tenant compte du cadre légal, nous définissons trois axes d'action :

1. La collecte

Il faut :

- prospecter sans relâche, identifier et rencontrer les « porteurs de mémoire » partout où ils se trouvent,
- donner à ces porteurs de mémoire la possibilité de s'exprimer et fixer leur savoir,
- envisager ce travail d'enregistrement comme une série de rencontres humaines uniques, dans le respect de la personne,
- encourager, encadrer, accompagner, former à la collecte,
- recenser et mettre en réseau tous les individus ou structures qui font, ont fait ou souhaitent faire un travail de collecte pour mieux rassembler les fonds documentaires existants ou à venir,
- étendre le travail de collecte, en lien avec le patrimoine oral, à tous types d'archives (photos, films, cahiers manuscrits, feuilles volantes, instruments de musique...).

2. La sauvegarde

Il faut :

- tout mettre en œuvre pour conserver sur le long terme les archives constituées par les collecteurs (notamment les archives sonores). Cela implique la mise en place de moyens qui garantissent la sécurité de la conservation : duplication intégrale des fonds en plusieurs exemplaires à conserver dans des lieux et sous des formats diversifiés et appropriés, adaptation technique permanente, migration régulière sur de nouveaux supports, partenariat avec des institutions spécialisées dans la sauvegarde,
- renseigner chaque fonds déposé de la manière la plus complète possible afin d'augmenter sa valeur documentaire, en lien avec les normes et standards internationaux,
- porter l'attention sur le projet de collecte et son contexte. Ces éléments, loin d'être figés, doivent être envisagés dans une démarche dynamique, avec un retour sur les populations, concourant ainsi à un enrichissement possible des fonds constitués et participant à l'idée d'une culture partagée.

3. La transmission

Il faut :

- mettre à disposition de tous, autant que possible en libre accès, les fonds déposés dans le respect des règles éthiques et en appliquant si nécessaire le droit de retrait. Dans les cas où il a été impossible de joindre ou d'identifier les ayant-droits de ces archives, le risque de les diffuser est préférable à l'interruption de la transmission.
- créer, encourager, accompagner toutes les initiatives de recherche, médiation et transmission
- créer, encourager, accompagner toutes formes de pratiques permettant de faire vivre le patrimoine oral recueilli, qu'il s'agisse d'événements confidentiels ou spectaculaires.